



**CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL
DE LA SÉANCE DU LUNDI 24 JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 24 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Clions-clat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Clions-clat, sous la présidence de M. Gilbert CHAREYRON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 juillet 2023

Etaient présents : M. Jean-Louis BOREL, Mme Annie BOUIX, M. Gilbert CHAREYRON, M. Jean-François CHARRY, M. Guy DALMASSO, Mme Sophie DURET, M. Charles LEBLANC, Mme Thérèse MARLHENS, M. Christian PERRIER, Mme Lore SIMIAND.

Absente : Mme Anne-Christine WO-YEN.

Absent excusé : M. Olivier MONTEUX

Procurations : M. Philippe ARCHIMBAUD à M. Gilbert CHAREYRON, Mme Ilona DUMAS à Mme Sophie DURET

Secrétaire de Séance : Mme Sophie DURET

M. Le Maire demande au conseil municipal l'adjonction d'une délibération supplémentaire arrivée en mairie après l'établissement de la convocation.

Le conseil accepte à l'unanimité

M. Le Maire procède donc à la lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation des compte-rendu du conseil municipal du 15 mai 2023 et désignation du secrétaire de séance.
2. Subventions 2023 aux associations
3. Demande de subvention au SDED pour l'installation d'une porte à la Maison Jaubert
4. Demande de subvention à la CCVD dans le cadre du fonds de concours pour l'installation d'une porte à la Maison Jaubert
5. Désignation du référent déontologue des élus
6. Atelier Sud : bail commercial et tarif
7. Convention de mise à disposition de la salle d'exposition à la SCIC La Fabrique de Poterie
8. Approbation du projet de raccordement BT Route du Haut Signol (poste Les Pix)
9. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 mai 2023

Approuvé à l'unanimité

2. Subventions 2023 aux associations

Le Conseil Municipal a étudié 3 nouvelles demandes de subventions parvenues en Mairie. Soucieux de poursuivre son aide effective aux associations locales, départementales ou régionales qui œuvrent dans les domaines sociaux, culturels ou sportifs, le conseil municipal doit se prononcer sur le montant de chacune d'entre-elle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions 2023 suivantes :

Demandes reçues	Montants demandés	Subventions accordées 2023	Votes		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
Certains l'aiment bio	400€	400€	à l'unanimité		
IDÉE	500€	400€	10	1	0
ADEFASP (famille des sapeurs-pompiers)	A la discrétion du CM	220€	à l'unanimité		

M. Jean-François CHARRY s'est retiré pour le vote concernant l'association Certains l'aiment bio

3. Demande de subvention auprès de Territoire d'Énergie Drôme – SDED aux travaux d'économie d'énergie pour l'installation d'une porte à la Maison Jaubert

En vertu des articles L2224-31 et L2224-34 du CGCT qui fixent le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Énergie (AODE), Territoire d'énergie Drôme - SDED a adopté, en Comité Syndical du 28 septembre 2021, le règlement de sa Compétence Efficacité Énergétique.

Par délibération du 2 mai 2022, la commune de Cliousclat adhère à cette compétence, à travers sa formule « Énergie Plus », lui donnant notamment accès :

- à un conseil technique pour préconiser les travaux de performance énergétique les mieux adaptés à un bâtiment donné,
- à une aide aux dépenses répondant aux critères des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Selon le caractère prioritaire ou complémentaire des actions envisagées, le taux de l'aide est de 50 % ou de 20 % de la dépense éligible présentée par la collectivité, dans la limite d'un cumul d'aides maximum de 50 000 € sur une période de trois années civiles glissantes.

En contrepartie, dans le cadre du dispositif national des Certificats d'économies d'énergie (CEE) Territoire d'énergie Drôme - SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux. La commune de Cliousclat projette des travaux sur le bâtiment « La Maison Jaubert », consistant notamment à :

- Installation d'une porte

Le montant global estimatif de l'opération s'élève à 10 465€ HT.

Le plan de financement a été établi comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT : INSTALLATION PORTE MAISON JAUBERT

OPERATION INSTALLATION PORTE MAISON JAUBERT	DEPENSES		RECETTES		
	MONTANT HT	MONTANT TTC	FINANCEUR	MONTANT	% sur montant HT
	2 860,00 €	3 146,00	SDED	1 430,00 €	50% SDED soit 13,66%
	10 465,00 €	12 272,00	CCVD	4 517,50 €	43,16%
TOTAL DEPENSES			TOTAL RECETTES	5 947,50 €	56.82%
			COMMUNE	4 517,50 €	43,16%

M. Le Maire propose au conseil municipal :

- d'autoriser le Maire à solliciter auprès de Territoire d'énergie Drôme – SDED une aide financière de 50 % du montant HT des travaux d'économies d'énergie inclus à l'opération « Installation d'une porte Maison Jaubert », soit 1 430€
- de céder à Territoire d'énergie Drôme - SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) qui seront issus des travaux réalisés.

Adoptée à l'unanimité

4. Demande de subvention à la CCVD dans le cadre du fonds de concours pour l'installation d'une porte à la Maison Jaubert

M. Le Maire explique qu'une porte doit être installée à la Maison Jaubert.

Ce projet fait partie de la réflexion menée par la commune sur les économies d'énergie et le passage à un mode de chauffage plus écologique dans nos bâtiments publics.

La Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée (CCVD) a mis en place un fonds de concours destiné à soutenir les projets d'investissement des communes membres participant à leur engagement dans les « transitions », qu'elles soient environnementales, sociales, économiques ou numériques mais ne relevant pas d'une compétence communautaire. Chaque commune portant un projet peut ainsi mobiliser ce fonds pour un montant global maximum de 34 482 €, mobilisable sur plusieurs projets au besoin.

Le projet « **Installation d'une porte à la Maison Jaubert** » participe à ces transitions, ne relève pas de compétences exercées par la CCVD et ne porte pas atteinte à l'environnement. C'est pourquoi, la commune de Clionsclat sollicite la mobilisation du Fonds de concours « Transition » à hauteur de 4 517.50€

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT : INSTALLATION PORTE MAISON JAUBERT

OPERATION INSTALLATION PORTE MAISON JAUBERT	DEPENSES		RECETTES		
	MONTANT HT	MONTANT TTC	FINANCEUR	MONTANT	% sur montant HT
	2 860,00 €	3 146,00	SDED	1 430,00 €	50% SDED soit 13,66%
	10 465,00 €	12 272,00	CCVD	4 517,50 €	43,16%
TOTAL DEPENSES			TOTAL RECETTES	5 947,50 €	56.82%
			COMMUNE	4 517,50 €	43,16%

Le versement du fonds de concours fera l'objet d'une convention conclue entre la CCVD et la commune bénéficiaire.

Adoptée à l'unanimité

5. Désignation du référent déontologue des élus

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 452-30 et L.452-40 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1111-1-1 et R. 1111-1-A. à R. 1111-1-D ;

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 novembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local ;
Vu l' arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local ;

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission référent déontologue des élus mis en place par le Centre de gestion de la Drôme ;

Considérant que la loi 3 DS du 21 février 2022 a complété l' article L. 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d' une charte de l' élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;
Considérant que ce référent doit être désigné par l' organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Drôme propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographiques une convention de mutualisation de la fonction de référent déontologue des élus ;

Préambule :

Pris en application de l' article 218 de la loi « 3DS » du 21 février 2022, le décret sur la désignation du référent déontologue de l' élu local est paru au Journal Officiel du 7 décembre 2022. Il impose, à partir du 1^{er} juin 2023, à toute collectivité territoriale, tout groupement de collectivités territoriales ou syndicats mixtes ouverts de désigner un référent déontologue par délibération.

Tout élu local pourra désormais consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l' élu local.

Tenu au secret professionnel et à la discrétion, le référent déontologue doit exercer ses missions en toute indépendance et impartialité. Il ne peut donc être élu local – ou l' avoir été il y a moins de 3 ans- ou agent territorial dans la collectivité concernée ni se trouver en situation de conflit d' intérêt avec celle-ci.

Le CDG26 en collaboration étroite avec l' AMF26, propose de mutualiser la fonction de référent déontologue des élus au moyen d' une convention spécifique.

Il est donc proposé au conseil Municipal :

- de désigner en qualité de référent déontologue des élus, le référent déontologue proposé par la convention de mutualisation du CDG26 à savoir Mme Elise UNTERMAIER-KERLEO dans les conditions prévues par ladite convention
- d' autoriser M. Le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget

Adoptée à 9 voix Pour et 3 Abstentions

6. Bail commercial Atelier Sud avec Mme Marie DELAFOSSE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de Commerce,

M. Le Maire informe le conseil municipal que l' atelier Sud sera loué à partir du 1^{er} septembre 2023 à Mme Marie Delafosse, potière.

M. Le maire indique qu' à ce titre un bail commercial sera conclu pour une durée de 3 ans renouvelable 2 fois,

Il convient de fixer le montant du loyer et de la provision de charges comme suit :

- | | |
|-------------------------------------|-----------------------|
| - loyer mensuel HT : | 330€ HT soit 396€ TTC |
| - provision de charges mensuelles : | 60€ TTC |

Le montant du loyer sera révisé tous les ans à la date anniversaire du bail.
L'indice de base sera l'indice des loyers commerciaux du 3^{ème} trimestre 2023.
L'indice de révision sera l'indice du 3^{ème} trimestre de l'année de révision.

Adoptée à l'unanimité

7. Convention de mise à disposition de la salle des expositions à la SCIC La Fabrique de Poterie

M. Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la convention de mise à disposition de la salle des expositions à la SCIC La Fabrique de Poteries arrive à expiration le 31/08/2023. Cette convention ne peut être renouvelée ou prolongée sans l'avis du conseil municipal.

La salle des expositions peut être mise à disposition jusqu'au début des travaux de la 3^{ème} tranche de la Poterie, prévus début octobre.

Dès le début des travaux, la salle d'exposition fera office de magasin de la Poterie jusqu'à la fin des travaux.

Les tarifs de la location évolueront donc en fonction de l'utilisation de la salle d'exposition, pendant les travaux de la Poterie.

M. Le Maire propose donc de mettre à disposition la salle des expositions comme suit :

- ✓ du 1^{er} septembre 2023 au 30 septembre 2023 : 120€/mois
- ✓ du 1^{er} octobre 2023 au 30 juin 2024 : 200€/mois

Adoptée à l'unanimité

8. Attribution des lots 1, 2, 3 et 6 du marché public de la 3^{ème} tranche de la réhabilitation de la Poterie

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 12 juillet 2023 ;

M. Le Maire propose au conseil municipal :

- d'autoriser M. Le Maire à signer les marchés suivants :

PROGRAMME : Réhabilitation de la Poterie de Cliousclat - 3^{ème} tranche

✓ **Lot 1 : DÉMOLITION TERRASSEMENTS VRD AMENAGEMENTS EXTÉRIEURS**

Entreprise : GEO CONSTRUCTION
Les Buthiers
26270 MIRMANDE
Siret : 498 432 145 00015

**Montant : 51 579.51€ HT
61 895.41€ TTC**

✓ **Lot 2 : GROS ŒUVRE CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE**

Entreprise : GEO CONSTRUCTION
Les Buthiers
26270 MIRMANDE
Siret : 498 432 145 00015

**Montant : 353 079.44€ HT
423 695.32€ TTC**

✓ **Lot 3 : SERRURERIE MENUISERIE METALLIQUES**

Entreprise : SARL SMF
La Combe Bacha
26270 CLIIOUSCLAT
Siret : 520 958 620 00020

**Montant : 94 471.00€ HT
113 365.20€ TTC**

✓ **Lot 6 : ELECTRICITÉ**

Entreprise : SAS CONTACT ELECTRICITE
ZI – 7 Rue Gustave Eiffel
26400 CREST
Siret : 408 882 496 00024

Montant Tranche ferme :	39 357.61€ HT
	47 229.13€ TTC
Option n° 2	2 370.13€ HT
Eclairage cheminement PMR	2 844.16€ TTC
Montant total :	41 727.74€ HT
	50 073.29€ HT

Adoptée à 11 voix Pour et 1 Abstention

9. Approbation du projet de raccordement BT Route du Haut Signol (poste Les Pix)

M. Le Maire expose qu'à sa demande, le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification

Raccordement au réseau BT, sur domaine public, pour alimenter la construction pour la commune, située Route du Haut Signol, à partir du poste LES PIX

Dépense prévisionnelle HT **22 298.76€**
dont frais de gestion : 1 061,85€

Plan de financement prévisionnel :
Financements mobilisés par le territoire d'Energie Drôme **18 292.98€**

Participation communale : **4 005.78€**

Adoptée à l'unanimité

10. Informations diverses :

- **Ralentissement de la vitesse entre le lavoir et La Treille Muscate :** afin de faire ralentir les véhicules, la commune va installer des bacs à fleurs de chaque côté de la Grande Rue.
- **Jeux d'enfants :** la commune souhaite installer sur « l'espace Mouna » (entre l'Ecole et l'Eglise) des jeux d'enfants. Mme Sophie DURET et Mme Lore SIMIAND se propose d'étudier les différentes possibilités. Le budget attribué est de 12 000€. Elles rendront leurs conclusions et propositions lors d'un prochain conseil municipal.
- **Réunion sur les énergies renouvelables :** M. Jean-François CHARRY fait le compte-rendu de cette réunion.
- **Problème de déjections canines sur le parking « Sous l'Alandier » :** des panneaux « interdiction déjection canine » seront installés par le Service technique.
- **Bilan de la Fête de la Musique :** positif
- **Correspondant du Dauphiné :** M. Jean-Patrice MISPREUVE demande aux associations de la commune de lui faire part de leurs activités ou manifestations afin de relayer l'information dans la presse. La commune enverra donc un mail à toutes les associations afin de les informer du souhait de M. Misprouve.
- **Préparation du Congrès des Maires :** il se tiendra les 21,22 et 23 novembre 2023

Fin de la séance à 21h24

Signature du Maire



Signature du secrétaire

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and strokes.